

Commission Thématique « Usagers et Communications »

Jeudi 23 novembre 2023

9h30 à 11h30

Parc Naturel Régional Scarpe Escout



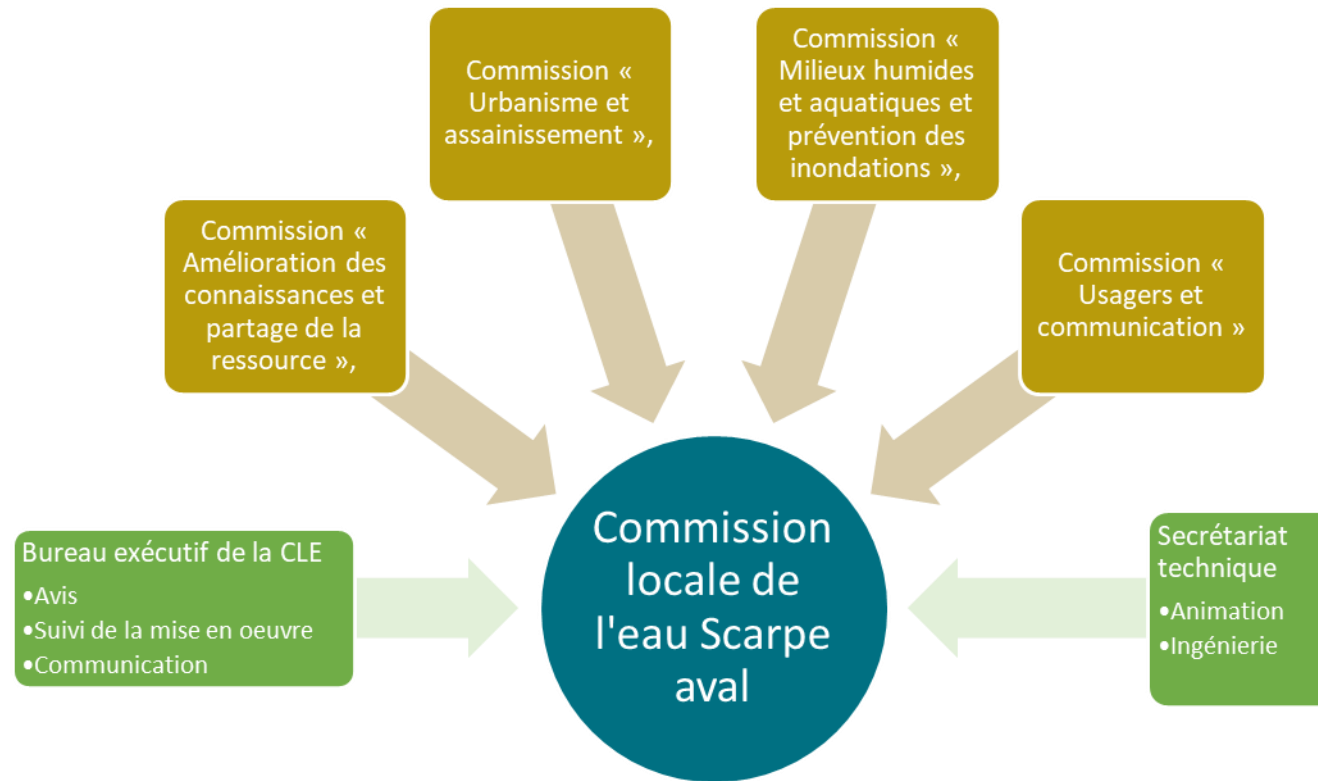
Ordre du Jour

1. Rappel des commissions thématiques du SAGE Scarpe aval
2. Présentation de la démarche du CARE (Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau) de la Scarpe aval
3. Présentation du programme d'actions agricoles 2024-2030 par le bureau d'études GEONORD
4. Présentation du programme d'actions hors agricole (assainissement, artisans/industries, ...)
5. Questions

Ordre du Jour

1. Rappel des commissions thématiques du SAGE Scarpe aval
2. Présentation de la démarche du CARE (Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau) de la Scarpe aval
3. Présentation du programme d'actions agricoles 2024-2030 par le bureau d'études GEONORD
4. Présentation du programme d'actions hors agricole (assainissement, artisans/industries, ...)
5. Questions

La mise en œuvre du SAGE (plan d'actions)



La mise en œuvre du SAGE (plan d'actions)

- Présidents des commissions thématiques:

Commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource » :

- M. Michel DUPONT

Commission « Urbanisme et assainissement » :

- M. Jean-Luc DETAVERNIER

Commission « Milieux humides et aquatiques et prévention des inondations » :

- M. Jean-François DALY

Commission « Usagers et communication » :

- M. Jean-Michel MICHALAK

- Rôles principaux:

Portage politique sur les thématiques, animation de débats, présence aux commissions thématiques (fréquences selon actualités), vice-présidents de la CLE, transversalité au bureau.

La mise en œuvre du SAGE (plan d'actions)

- Membres des commissions:
 - Les membres positionnés et pressentis dans les ateliers d'octobre 2021 ;
 - Ils ne sont pas limités à la CLE ;
 - Toute structure peut faire la demande pour participer aux commissions ;
 - Coopération élus/techniciens ;

La mise en œuvre du SAGE (plan d'actions)

Commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource »

- Volet n°1 - Amélioration de la connaissance sur les eaux superficielles et souterraines
- Volet n°2 - Modalités de partage de la ressource de la nappe de la Craie

Commission « Urbanisme et assainissement »

- Volet n°3 – Urbanisme
- Volet n°4 - Assainissement

Commission « Milieux humides et aquatiques et prévention des inondations »

- Volet n°5 - Gestion des cours d'eau et milieux aquatiques associés et lutte contre les inondations
- Volet n°6 - Protocole de gestion des ouvrages hydrauliques
- Volet n°7 - Milieux humides à restaurer

Commission « Usagers et communication »

- Volet n°8 - Pratiques agricoles
- Volet n°9 - Industries et artisans
- Volet n°10 - Sensibilisation des jeunes et des habitants

La mise en œuvre du SAGE (plan d'actions)

Commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource »

- Volet n°1 - Amélioration de la connaissance sur les eaux superficielles et souterraines
- Volet n°2 - Modalités de partage de la ressource de la nappe de la Craie

Commission « Urbanisme et assainissement »

- Volet n°3 – Urbanisme
- Volet n°4 - Assainissement

Commission « Milieux humides et aquatiques et prévention des inondations »

- Volet n°5 - Gestion des cours d'eau et milieux aquatiques associés et lutte contre les inondations
- Volet n°6 - Protocole de gestion des ouvrages hydrauliques
- Volet n°7 - Milieux humides à restaurer

Commission « Usagers et communication »

- Volet n°8 - Pratiques agricoles
- Volet n°9 - Industries et artisans
- Volet n°10 - Sensibilisation des jeunes et des habitants

Ordre du Jour

1. Rappel des commissions thématiques du SAGE Scarpe aval
2. Présentation de la démarche du CARE (Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau) de la Scarpe aval
3. Présentation du programme d'actions agricoles 2024-2030 par le bureau d'études GEONORD
4. Présentation du programme d'actions hors agricole (assainissement, artisans/industries, ...)
5. Questions

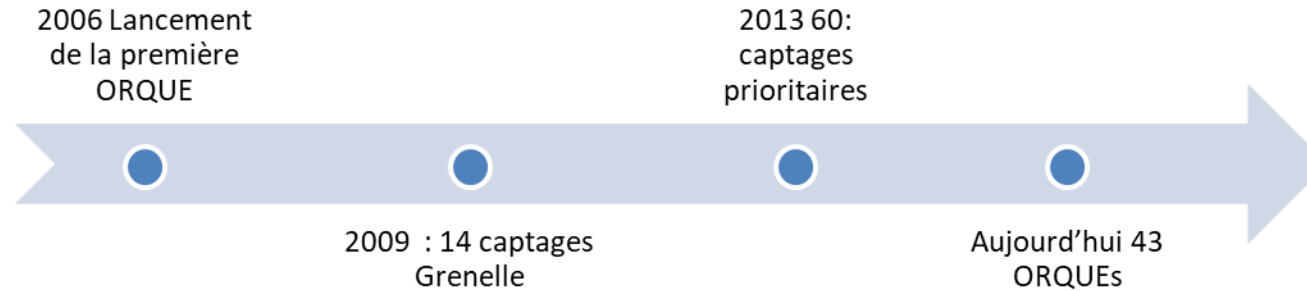
Agence de l'Eau Artois-Picardie

Démarches de protection de la ressource en eau à l'échelle de les aires d'alimentation des captages

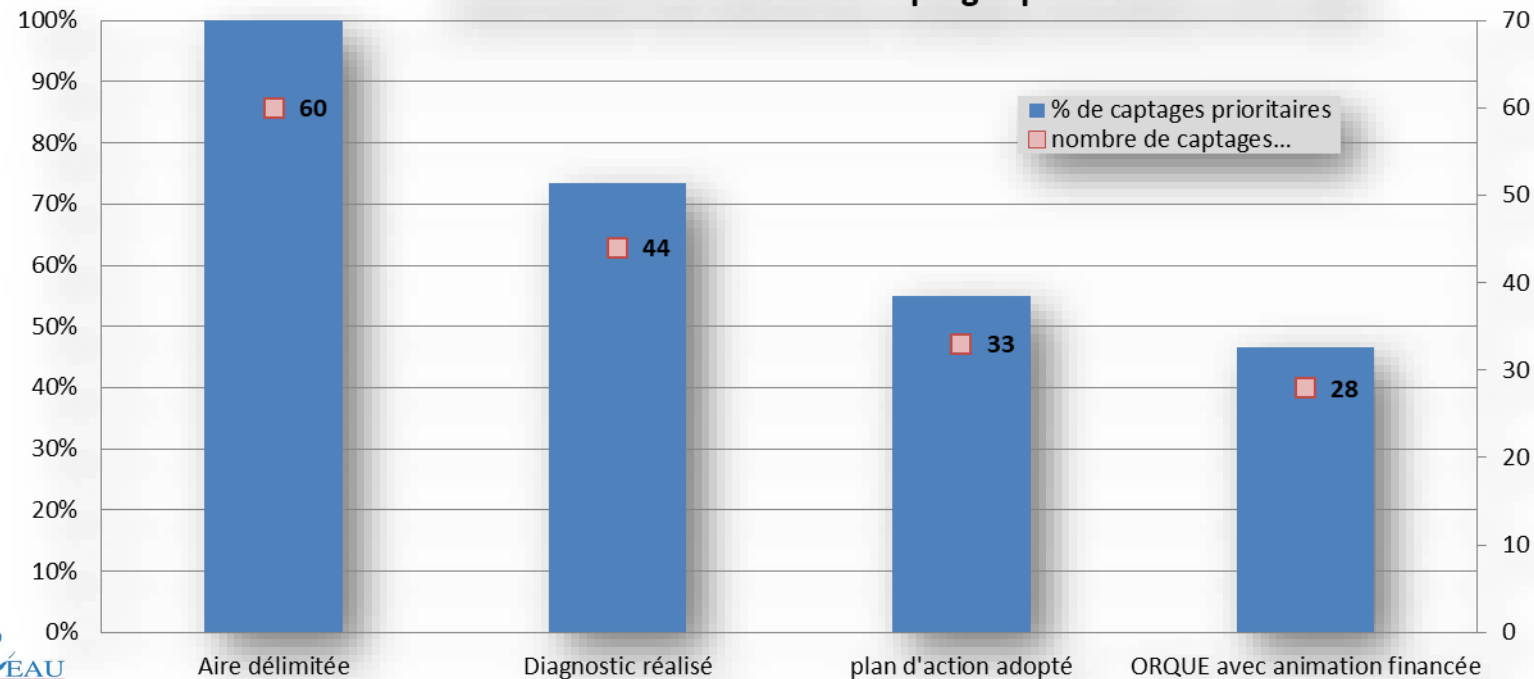
Dispositif d'accompagnement à l'échelle du bassin
Artois-Picardie



Historique et avancement Captages prioritaires



Avancement des démarches captages prioritaires à fin 2020



Bilan de la politique ORQUE

Bilan mitigé sur la mise en œuvre des actions et sur les résultats obtenus

- Démarche qui a permis de réunir les différents acteurs pour évoquer cette problématique et discuter des pistes d'actions
- Mais des captages où la démarche n'est pas lancée ou avec des plans d'actions sans animation ni mise en œuvre : **questionne la volonté d'agir**
- Des captages avec plans d'actions mais qualité non conforme et pour certains en contentieux européen : **questionne l'ambition des actions**
- Accompagnement de l'Agence à hauteur de 50M€ sur environ 10 ans
 - > **Evolution des pressions non mesurables et résultats non visibles**
 - > **Les cas étudiés montrent une absence de baisse des pressions**
 - > **Nombreuses sollicitations pour financer des installations très coûteuses pour distribuer une eau de qualité conforme**

Instauration d'un nouveau dispositif : le Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE)

- Le CARE vise à réduire significativement la pression qui s'exerce sur la ressource en eau
- Le CARE est un plan d'actions avec des objectifs mesurables de baisse de pressions, à atteindre dans un délai de 6 ans
- Le CARE permet de déclencher l'accompagnement financier de l'Agence de l'eau

Objectifs du CARE

- Fixer des **objectifs de baisse des pressions** polluantes ambitieux permettant à terme une amélioration de la qualité de l'eau
- Disposer d'outils et d'indicateurs de suivi des pressions pour évaluer l'efficacité des actions
- Impliquer d'autres acteurs en plus de la collectivité en charge de la protection de la ressource
- **Formaliser les engagements** sur les objectifs et les actions **par la signature d'un contrat**

Contenu du CARE

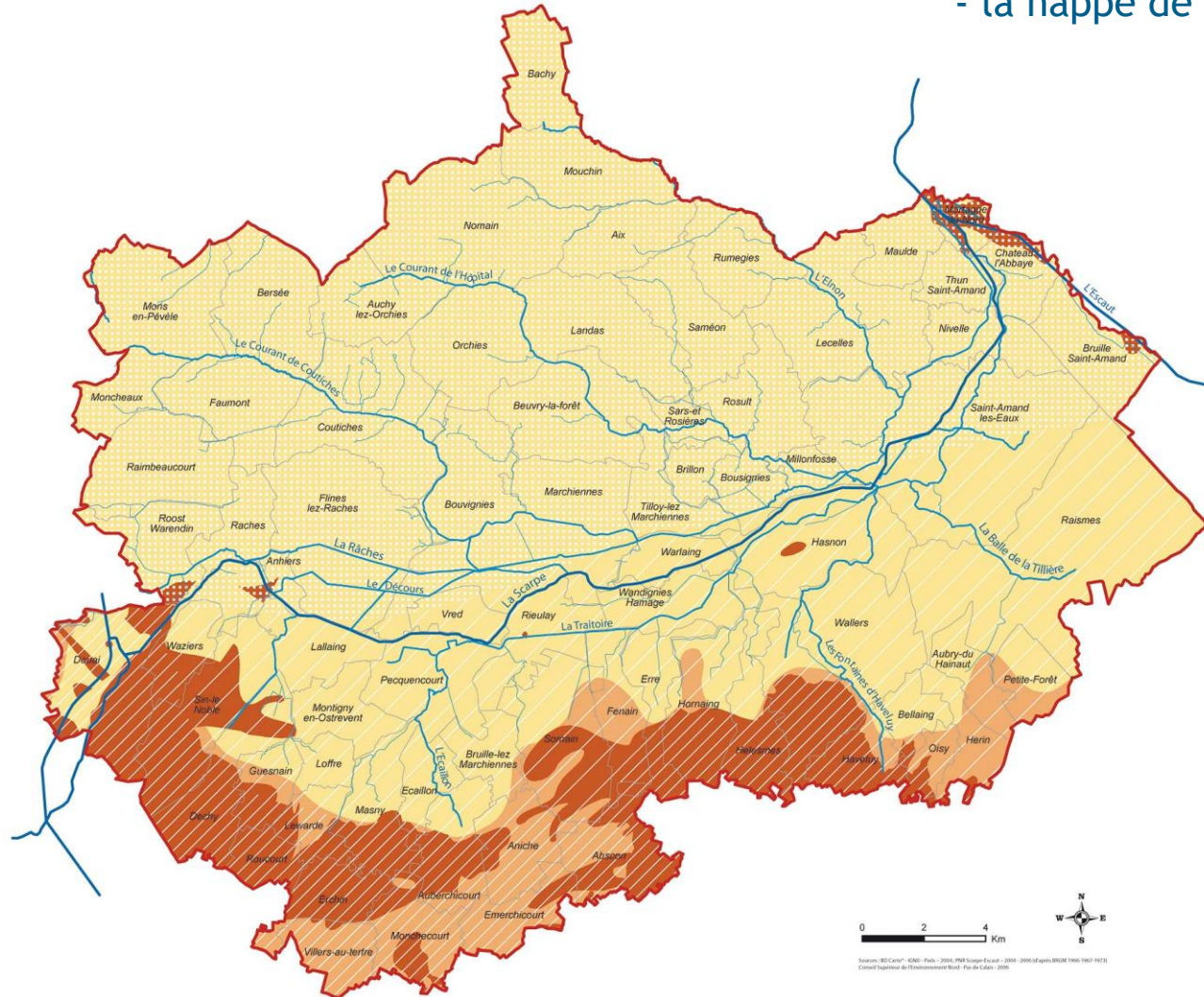
- Pas de « modèle type » à compléter : chaque territoire doit définir les actions, indicateurs et objectifs -> **le CARE doit être adapté à la situation locale**
- Quelques règles de cadrage :
 - Objectifs de **diminution des pressions à échéance 6 ans** en lien avec la qualité d'eau attendue à terme
 - Liste des actions par thématique avec indicateurs de suivi des pressions, objectif de diminution visé, point de départ/référence
 - **Suivi** annuel et bilan triennal
 - Rechercher l'adhésion des parties prenantes formalisée sous forme de **contrat d'engagement**

Rôle des acteurs




- **Élaboration et coordination par la collectivité compétente sur la ressource en eau, qui recherche l'engagement :**
 - des partenaires opérationnels = acteurs identifiés dans le diagnostic comme contribuant aux pressions
 - des partenaires techniques qui peuvent accompagner la mise en œuvre du plan d'actions (chambre d'agriculture, SAFER...)
 - des partenaires financiers, en premier lieu l'Agence de l'eau
 - des partenaires institutionnels (services et établissements de l'Etat...)

Le bassin versant de la Scarpe aval




- la nappe de la craie affleurante au sud du territoire



Vulnérabilité face aux prélèvements

-  Forte (forts prélèvements en eau potable)
-  Moyenne (forts prélèvements industriels)
-  Faible à nulle (faibles prélèvements en eau potable)

Vulnérabilité face aux pollutions

-  Très forte (craie affleurante ou sub-affleurante)
-  Forte (craie sous recouvrement limoneux)
-  Moyenne à faible (avec un gradient décroissant du Sud vers le Nord - Nord-Ouest) (craie sous recouvrement argilo-sableux)

Le secteur sud du bassin versant






- 48 communes
- une surface de 355 km²
- plus de 223 000 habitants








Agir sur un territoire priorisé selon la vulnérabilité de la nappe

Les Zones d'Actions Prioritaires

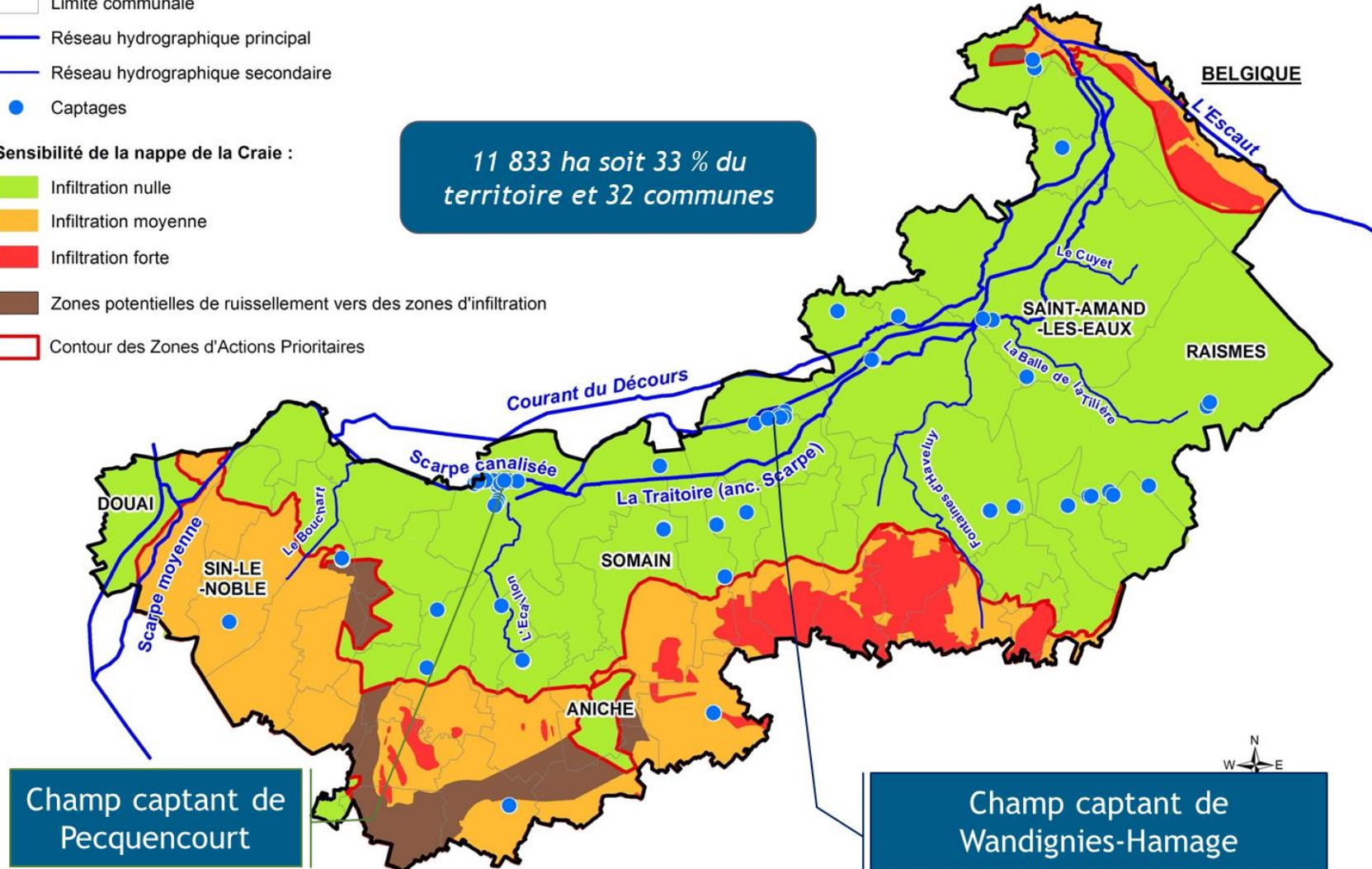
Légende

-  Territoire d'étude du DTMP
-  Limite communale
-  Réseau hydrographique principal
-  Réseau hydrographique secondaire
-  Captages

Sensibilité de la nappe de la Craie :

-  Infiltration nulle
-  Infiltration moyenne
-  Infiltration forte
-  Zones potentielles de ruissellement vers des zones d'infiltration
-  Contour des Zones d'Actions Prioritaires

11 833 ha soit 33 % du territoire et 32 communes



De l'ORQUE au CARE...

- 2009 : La CLE lance une opération de reconquête de la qualité de l'eau sur ce territoire et permet d'instaurer une solidarité entre les préleveurs d'eau du territoire (MEL, DA, Noréade et Valenciennes métropole)
- 2010-2011: Réalisation d'un Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP)
- 2012-2022: Mise en œuvre du plan d'actions décliné en différents volets: agricole, non agricole, artisanat et industrie, ...

Diagnostiques et suivis d'exploitations agricoles, journée de sensibilisation/démonstration techniques alternatives, MAEC, plan bio, diagnostics des pratiques de désherbage et plans de gestion pour les communes , accompagnement au zéro phyto dans les espaces verts, appel à projet jardin au naturel, opération collective auprès des artisans, ...

- 2022-2023: Elaboration d'un CARE suite à la révision du 11^e programme
 - 2022 : Rédaction et validation de la synthèse et actualisation du diagnostic du territoire; ainsi que le bilan des actions 2011-2022. Concertation autour des enjeux et objectifs.
 - 2023 : Elaboration du programme d'actions

Ordre du Jour

1. Rappel des commissions thématiques du SAGE Scarpe aval
2. Présentation de la démarche du CARE (Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau) de la Scarpe aval
3. Présentation du programme d'actions agricoles 2024-2030 par le bureau d'études GEONORD
4. Présentation du programme d'actions hors agricole (assainissement, artisans/industries, ...)
5. Questions

Ordre du Jour

1. Rappel des commissions thématiques du SAGE Scarpe aval
2. Présentation de la démarche du CARE (Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau) de la Scarpe aval
3. Présentation du programme d'actions agricoles 2024-2030 par le bureau d'études GEONORD
4. Présentation du programme d'actions hors agricole (assainissement, artisans/industries, ...)
5. Questions

• Travail de concertation réalisé principalement par Mathilde VANDENDRIESSCHE :

- Rencontres des partenaires concernés: Douaisis Agglo, MEL, CAVM, CCCO, CAPH, ADOPTA, SCoT Grand Douaisis, SCoT Valenciennois, Noréade, la CMA et la CCI.
- Echanges avec les autres territoires de CARE
 - Elaboration d'un formulaire pour réaliser un état des lieux des actions mises en place et un état zéro des indicateurs de baisse de pression
 - Rédaction des fiches action en concertation et encore en cours d'écriture
- Trois réunions du comité technique du CARE en mars, juillet et septembre 2023

Commission Thématique « Usagers et communications »

Thèmes	Objectifs	n°	Actions
Assainissement	ASS1 - Améliorer la gestion du système d'AC par temps sec et temps de pluie	1	Prioriser les contrôles de raccordement au réseau d'AC
		2	Favoriser la mise en conformité des installations non-conformes
		3	Améliorer la gestion des déversoirs d'orage
	ASS2 - Favoriser la mise en conformité du système d'ANC	1	Prioriser les contrôles des logements ANC
		2	Favoriser la mise en conformité des installations non-conformes
	Eau potable	EPO1 – Maitrise foncière et/ou d'usage dans les périmètres de protection des captages	1
2			Maitrise des usages
Industrie et artisanat	IND1 - Maitriser les pollutions d'origine industrielle et artisanale	1	Caractérisation du tissu économique artisanal et industriel du territoire vis-à-vis de la ressource en eau
Phytoprotecteurs non agricole	PNA1- Accompagner les collectivités dans la transition vers le zéro phyto	1	Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans la transition vers le zéro phyto

Commission Thématique « Usagers et communications »

Thèmes	Objectifs	n°	Actions
Assainissement	ASS1 - Améliorer la gestion du système d'AC par temps sec et temps de pluie	1	Prioriser les contrôles de raccordement au réseau d'AC
		2	Favoriser la mise en conformité des installations non-conformes
		3	Améliorer la gestion des déversoirs d'orage
	ASS2 - Favoriser la mise en conformité du système d'ANC	1	Prioriser les contrôles des logements ANC
		2	Favoriser la mise en conformité des installations non-conformes
	Eau potable	EPO1 – Maitrise foncière et/ou d'usage dans les périmètres de protection des captages	1
2			Maitrise des usages
Industrie et artisanat	IND1 - Maitriser les pollutions d'origine industrielle et artisanale	1	Caractérisation du tissu économique artisanal et industriel du territoire vis-à-vis de la ressource en eau
Phytoprotecteurs non agricole	PNA1- Accompagner les collectivités dans la transition vers le zéro phyto	1	Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans la transition vers le zéro phyto

Assainissement collectif

- Action 1: *Prioriser les contrôles de raccordement au réseau d'AC*

Des habitations du territoire sont, dans certains cas, **mal raccordées** au système d'assainissement collectif. Des **contrôles** sont déjà en place sur le territoire pour détecter ces **non conformités**. Il faudrait **cibler** les communes des Zones d'Actions Prioritaires (**ZAP**) afin de réduire l'impact des pollutions causées par l'assainissement.

- Action 2: *Favoriser la mise en conformité des installations non conformes*

En cas de **non-conformité** du raccordement, différents leviers d'action ont été identifiés avec les collectivités compétentes en assainissement afin de favoriser leur **mise en conformité**. Le gestionnaire en assainissement s'engage à favoriser la **mise aux normes des installations** (Information, accompagnement technique, programmation des travaux)

Assainissement collectif

- Action 3: *Améliorer la gestion des déversoirs d'orage (DO)*

Par temps de pluie, des **flux de pollution** sont rejetés au **milieu naturel** (cours d'eau, fossés, cavités...) sans aucun traitement impactant ainsi la qualité de ce dernier.

Il s'agit ici d'éviter les rejets des DO par **temps sec** (aucun **déversement** ne doit se produire par temps sec =non-conformité réglementaire); et de s'assurer que la **réglementation** est bien appliquée à tous les DO c'est-à-dire:

- que pour les DO >10 000 EH : les **volumes rejetés** au milieu et les **flux de pollution** doivent être connus
- pour les DO > 2000 EH : les **volumes rejetés** au milieu doivent être connus.

Assainissement collectif

Sous-thématique	Indicateurs
Réseaux d'assainissement collectif	Nb de logements desservis en AC
	Nb de logements non desservis en AC
	Nb de logements ayant été contrôlés au moins une fois en RAC
	Nb de logements conformes parmi les logements contrôlés
	Nb de logements mis en conformité après un contrôle ou nouvellement raccordés
Diagnostic du système d'assainissement	Conformité STEP (jugement annuel de conformité DDTM)
	Conformité réseau (ECC)
	Pourcentage de déversement sur réseau de collecte (A1)

Et mise en place d'un indicateur de baisse de flux d'ammonium

Commission Thématique « Usagers et communications »

Thèmes	Objectifs	n°	Actions
Assainissement	ASS1 - Améliorer la gestion du système d'AC par temps sec et temps de pluie	1	Prioriser les contrôles de raccordement au réseau d'AC
		2	Favoriser la mise en conformité des installations non-conformes
		3	Améliorer la gestion des déversoirs d'orage
	ASS2 - Favoriser la mise en conformité du système d'ANC	1	Prioriser les contrôles des logements ANC
		2	Favoriser la mise en conformité des installations non-conformes
Eau potable	EPO1 – Maitrise foncière et/ou d'usage dans les périmètres de protection des captages	1	Maitrise foncière
		2	Maitrise des usages
Industrie et artisanat	IND1 - Maitriser les pollutions d'origine industrielle et artisanale	1	Caractérisation du tissu économique artisanal et industriel du territoire vis-à-vis de la ressource en eau
Phyosanitaires non agricole	PNA1- Accompagner les collectivités dans la transition vers le zéro phyto	1	Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans la transition vers le zéro phyto

Assainissement non collectif

- Action 1 : *Prioriser les contrôles des logements en ANC*

Poursuivre les **contrôles des installations** en ciblant les communes des **ZAP**. Et faire la distinction entre les habitations non-conformes administrativement et celles non-conformes avec un risque pour l'environnement.

- Action 2 : *Favoriser la mise en conformité des installations non conformes*

En cas de détection de **non-conformité** de l'installation avec risque pour l'environnement, aider à la mise aux normes de l'habitation.

Assainissement non collectif

Sous-thématique	Indicateurs
Assainissement non collectif	Nb de logements en zone ANC
	Nb de logements en zone ANC ayant été contrôlés
	Nb de logements en zones ANC ayant été contrôlés plus d'une fois
	Pourcentage de logements conformes
	Nb de réhabilitation

Et mise en place d'un indicateur de baisse de flux d'ammonium

Commission Thématique « Usagers et communications »

Thèmes	Objectifs	n°	Actions
Assainissement	ASS1 - Améliorer la gestion du système d'AC par temps sec et temps de pluie	1	Prioriser les contrôles de raccordement au réseau d'AC
		2	Favoriser la mise en conformité des installations non-conformes
		3	Améliorer la gestion des déversoirs d'orage
	ASS2 - Favoriser la mise en conformité du système d'ANC	1	Prioriser les contrôles des logements ANC
		2	Favoriser la mise en conformité des installations non-conformes
	Eau potable	EPO1 – Maitrise foncière et/ou d'usage dans les périmètres de protection des captages	1
2			Maitrise des usages
Industrie et artisanat	IND1 - Maitriser les pollutions d'origine industrielle et artisanale	1	Caractérisation du tissu économique artisanal et industriel du territoire vis-à-vis de la ressource en eau
Phytoprotecteurs non agricole	PNA1- Accompagner les collectivités dans la transition vers le zéro phyto	1	Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans la transition vers le zéro phyto

Périmètres de protection des captages

- Action 1: *Maitrise foncière*

Mettre en place une **veille foncière** afin de saisir les opportunités d'**acquisition** dans les **périmètres de protection** des captages.

Indicateur : Nombre de captage faisant l'objet d'une veille foncière

- Action 2: *Maitrise des usages*

Mettre en place des **contrats** avec les gestionnaires des parcelles dans les **périmètres de protection** des captages permettant de maîtriser les usages tout en garantissant la pérennité de ceux-ci. Différents contrats peuvent être mis en place : Baux ruraux à clauses environnementales ; Obligations réelles environnementales (ORE)

Indicateurs : Nombre de contrats et surfaces concernées

Commission Thématique « Usagers et communications »

Thèmes	Objectifs	n°	Actions
Assainissement	ASS1 - Améliorer la gestion du système d'AC par temps sec et temps de pluie	1	Prioriser les contrôles de raccordement au réseau d'AC
		2	Favoriser la mise en conformité des installations non-conformes
		3	Améliorer la gestion des déversoirs d'orage
	ASS2 - Favoriser la mise en conformité du système d'ANC	1	Prioriser les contrôles des logements ANC
		2	Favoriser la mise en conformité des installations non-conformes
	Eau potable	EPO1 – Maitrise foncière et/ou d'usage dans les périmètres de protection des captages	1
2			Maitrise des usages
Industrie et artisanat	IND1 - Maitriser les pollutions d'origine industrielle et artisanale	1	Caractérisation du tissu économique artisanal et industriel du territoire vis-à-vis de la ressource en eau
Phytoprotecteurs non agricole	PNA1- Accompagner les collectivités dans la transition vers le zéro phyto	1	Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans la transition vers le zéro phyto

Industrie et artisanat

- **Action 1** : *Caractérisation du tissu économique artisanal et industriel du territoire vis-à-vis de la ressource en eau*

La connaissance des **rejets de ses activités** et leurs **impacts sur le milieu récepteur** sont peu connus. Afin de maîtriser les pollutions industrielles et artisanales, les différentes **sources de pollutions** doivent être identifiées.

La caractérisation consiste à la réalisation d'un état des lieux du **tissu artisanal et industriel** et l'identification des entreprises **impactante pour la ressource en eau**. Cet état des lieux couplé aux données existantes (ex: résultats des campagnes RSDE, diagnostics amont,...) permettra de définir un **programme d'actions** (diagnostics environnementaux, sensibilisation ,..) avec les partenaires et acteurs concernés.

Indicateur: finalisation de l'étude

Commission Thématique « Usagers et communications »

Assainissement		3	Améliorer la gestion des déversoirs d'orage
	ASS2 - Favoriser la mise en conformité du système d'ANC	1	Prioriser les contrôles des logements ANC
		2	Favoriser la mise en conformité des installations non-conformes
Eau potable	EPO1 – Maitrise foncière et/ou d’usage dans les périmètres de protection des captages	1	Maitrise foncière
		2	Maitrise des usages
Industrie et artisanat	IND1 - Maitriser les pollutions d'origine industrielle et artisanale	1	Caractérisation du tissu économique artisanal et industriel du territoire vis-à-vis de la ressource en eau
Phytosanitaires non agricole	PNA1- Accompagner les collectivités dans la transition vers le zéro phyto	1	Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans la transition vers le zéro phyto

Phytosanitaires non agricole

- Action 1 : *Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans la transition vers le zéro phyto*

Ces dernières années, les communes ont été incité et accompagné dans la **transition vers le zéro-phyto**, avec l'aide de la **charte d'entretien des espaces publics**. Il s'agit de poursuivre cet accompagnement dans l'engagement de cette charte mais aussi des démarches autonomes. Des journées de formation, de démonstration, d'échanges sur les **techniques alternatives** seront également proposées aux communes.

Indicateurs: nombre de communes signataires de la charte et nombre d'actions de formation/sensibilisation réalisées

Calendrier

- **Novembre 2023:** Finaliser la concertation/rédaction des fiches actions (état zéro et objectifs) et la rédaction du CARE. Transmettre à l'AEAP
- **Décembre 2023:** Passage du projet devant un comité technique consultatif (AEAP) pour un 1^{er} avis et la transmission des remarques pour amender le projet.
- **Janvier-février 2024:** Prise en compte des remarques et demande de compléments - version corrigée à envoyer
- **Février- mars 2024:** Examen du dossier lors du conseil d'administration de l'AEAP - signature des partenaires

Ordre du Jour

1. Rappel des commissions thématiques du SAGE Scarpe aval
2. Présentation de la démarche du CARE (Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau) de la Scarpe aval
3. Présentation du programme d'actions agricoles 2024-2030 par le bureau d'études GEONORD
4. Présentation du programme d'actions hors agricole (assainissement, artisans/industries, ...)
5. Questions

Merci de votre attention

SAGE Scarpe aval
sage@pnr-scarpe-escaut.fr
03 27 19 19 70

